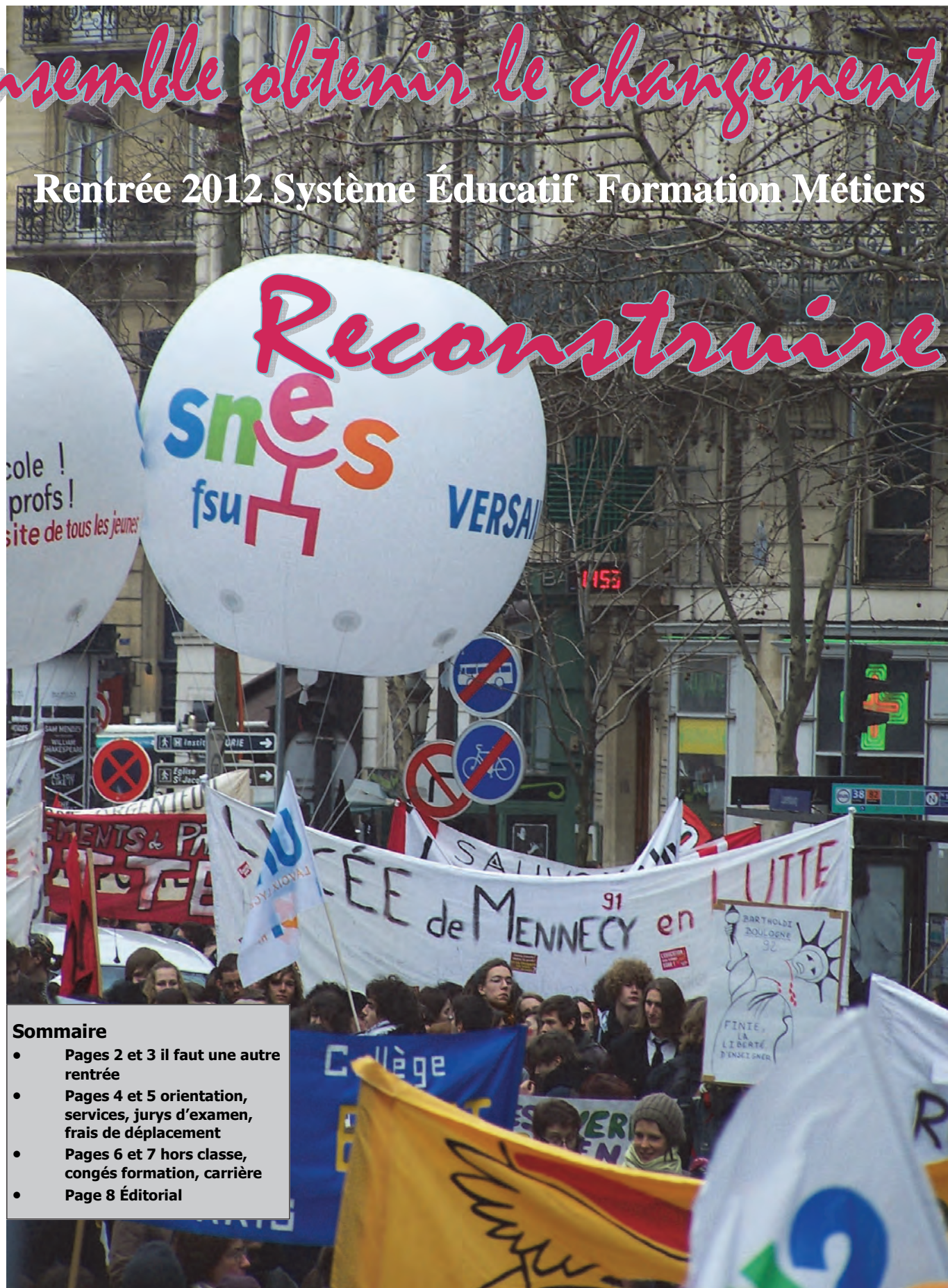


Ensemble obtenir le changement

Rentrée 2012 Système Éducatif Formation Métiers

Reconstruire



Sommaire

- Pages 2 et 3 il faut une autre rentrée
- Pages 4 et 5 orientation, services, jurys d'examen, frais de déplacement
- Pages 6 et 7 hors classe, congés formation, carrière
- Page 8 Éditorial

POUR LES ELEVES, POUR LES PERSONNELS :

Reconstruire et promouvoir le service public d'Education Revaloriser et respecter nos métiers et nos missions

La politique libérale menée avec brutalité durant 5 ans par N. Sarkozy et son Gouvernement au nom du dogme du désengagement de l'Etat et de la réduction des dépenses publiques, durcie par l'imposition de plans d'austérité, laisse les services publics, principale cible de leur action, totalement exsangues.

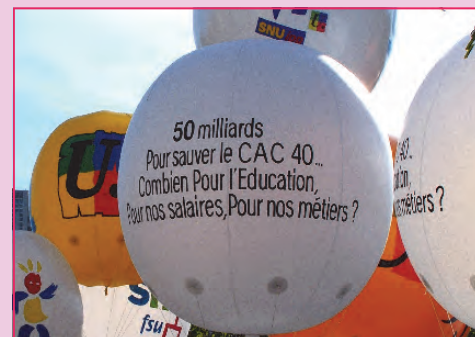
Le Service Public d'Education et le Second degré tout particulièrement, ont été systématiquement asphyxiés par les destructions de postes, la réduction des dotations, l'amputation de l'offre de formation. L'ensemble du système éducatif a été remodelé selon des conceptions ségrégatives et régressives fondées sur le tri social, en rupture avec la démocratisation et la réussite de tous les élèves sur tout le territoire (mise en cause de l'éducation prioritaire, Ecole du socle, livret de compétences, apprentissage précoce, réforme des lycées, de la voie technologique...). Métiers, missions, carrières, statuts, ont été violemment attaqués et dénaturés (destruction de l'année de formation, gouvernance des établissements destinée à mettre en place une politique managériale dans les établissements, réforme de

l'évaluation des personnels dont les décrets sont parus au JO le... 7 mai...). Le dispositif ECLAIR qui donne lieu cette année à un mouvement spécifique imposé à la hussarde est l'expression la plus aboutie de cette politique de déréglementation.

L'exigence de revalorisation générale (reconnaissance des qualifications, conditions de travail, salaires...) que le SNES ne cesse de revendiquer a été systématiquement mise aux oubliettes.

Dans le même temps le pouvoir, qui a uniquement fonctionné par coups de force (réformes imposées contre l'avis majoritaire des organisations syndicales et notamment du SNES) ne cessait de multiplier les attaques contre le paritarisme considéré comme un frein majeur et se livrait, y compris pendant la campagne présidentielle, à des diatribes contre les enseignants accusés d'être « les hontes de la Nation » et de ne pas suffisamment travailler...

Le nouveau contexte politique ouvert depuis le 6 mai doit marquer une rupture radicale avec la politique budgétaire et éducative menée ces dernières années. .



Le SNES, lors de son Congrès national, en avril, a publié un Appel pour le second degré faisant état des mesures d'urgence pour la rentrée 2012 qui doivent déboucher sur un collectif budgétaire permettant de redonner la priorité à l'Education Nationale. Il s'est adressé au nouveau Ministre de l'Education pour porter, en tant que syndicat majoritaire dans le second degré, ses revendications. Il s'agit tous ensemble de reconstruire le Service public d'Education et le Second degré tout particulièrement, afin de répondre aux besoins et aux aspirations légitimes de la jeunesse et des personnels.



QUELLES EXIGENCES IMMEDIATES POUR LA RENTREE 2012 ?

Collège :

Fragilisé par les suppressions de postes et les amputations horaires, il est livré au socle commun et au LPC. Ses finalités sont mises à mal en le décrochant du lycée afin d'en faire un prolongement de l'Ecole primaire à travers les Ecoles du socle et l'apprentissage précoce pour les élèves les plus en difficulté. Les conditions d'enseignement y sont devenues insupportables pour les personnels soumis à des injonctions de plus en plus pesantes et multiples (dernière en date : l'évaluation du socle commun en fin de 5^e). Les nouvelles épreuves (HDA) se mettent en place et les expérimentations s'y succèdent dans l'absence totale de transparence.

Les urgences immédiates : abrogation du LPC, suppression de l'épreuve orale en

HDA, abandon de toutes les expérimentations dérogatoires (voir la suite dans la partie « expérimentations » p.3)

Lycée :

Le SNES continue de contester la réforme Châtel dont il demande l'abandon au profit d'une autre réforme du lycée. De même, il s'oppose aux réformes de la voie technologique (STI2D, STMG, ST2S).

Les urgences immédiates :

- dans la voie générale : cadrage national des horaires y compris dédoublements et groupes allégés / allègements de programme / offrir partout l'option HG en T S et Maths obligatoire en 1^{ère} L / accompagnement personnalisé : rattacher les heures aux disciplines / EE en seconde : passer à 2h / LV : mettre fin aux pressions

sur les enseignants pour pratiquer l'enseignement par groupes de compétences / donner un cadre national aux épreuves orales au bac en SES et LV...

- dans la voie technologique : moratoire des réformes de la voie technologique, annulation des mesures de carte en STI.

ECLAIR

Abandon de l'ensemble du dispositif (recrutement local par le CE, mouvement spécifique avec postes à profil qui doivent donc être en totalité reversés au mouvement intra 2012 (dans l'académie : 44 postes), lettres individuelles de mission, installation d'une hiérarchie intermédiaire avec les préfets des études, prime dont une partie soumise à modulation par le CE, programmes et horaires dérogatoires...)

IL FAUT UNE AUTRE RENTREE !

QUELLES EXIGENCES IMMEDIATES POUR LA RENTREE 2012 ?

Un Rectorat qui doit changer ses pratiques et ses orientations

Dans l'Académie, le Recteur a relayé et même anticipé de façon zélée la politique nationale : suppressions de postes (557 pour la rentrée 2012), inflation des HS, coupes sombres dans l'offre de formation, utilisation des réformes comme leviers pour récupérer des moyens (montée de la réforme du lycée en Terminale, réforme STMG, STI2D...), assèchement des moyens de remplacement. L'absence de transparence est devenue dans l'Académie un mode de fonctionnement institutionnalisé, l'autonomie des établissements érigé en primat absolu (conseils pédagogiques) avec expérimentations tous azimuts décidées dans l'opacité la plus totale, et contournement systématique des instances...

Expérimentations

Abandon de toutes les expérimentations dérogatoires : écoles du socle, sport l'après-midi, globalisation et annualisation des horaires en LV, polyvalence (EIST), enseignement dans l'Académie de l'option « droit et grands enjeux du monde contemporain » en 1^{ère} L...

Etudiants en alternance trompés et sous payés : le SNES obtient qu'ils soient rémunérés conformément à leur qualification !

Non payés jusqu'en novembre, rémunérés par la suite sur la base d'un indice inférieur à leur qualification (354 au lieu de 388 pour les étudiants en master et 431 pour les titulaires d'un master), les étudiants en alternance organisés en collectif, avec l'appui du SNES, ont obtenu enfin réparation sur la plan financier.

Le SNES exige la fin des masters en alternance qui se sont avérés un véritable gâchis et la mise en place de pré-recrutements.

Affectation des stagiaires et année de stage à la rentrée 2012 : allègement de service, déblocage de postes réservés au mouvement... mais on est loin du compte !

Pour le Recteur, la rentrée était préparée, rien ne devait changer...

Nos revendications depuis 3 ans restent identiques et sont reprises dans les mesures d'urgence :

- Rétablissement des moyens

budgétaires stagiaires supprimés il y a 3 ans et rétablissement d'une véritable année de stage (2/3 du service en formation et 1/3 devant élèves)

- Dans l'immédiat : affectations des stagiaires sur blocs de moyens provisoires (et non sur postes bloqués et soustraits du mouvement intra) avec un réel allègement de service d'au moins 1/3 de service.

Initialement, le choix unilatéral du Recteur pour la rentrée 2012, a été de bloquer davantage de postes pour affecter les stagiaires à temps plein dans des établissements « berceaux » où les tuteurs auraient été repérés par les Corps d'Inspection (465 postes contre 295 l'an dernier). Cette décision que nous avons contestée aboutit à inverser radicalement la proportion, déjà intolérable pour la fluidité du mouvement l'an dernier, entre postes bloqués et blocs de moyens provisoires.

La volonté du Recteur est de permettre ainsi un meilleur accueil des stagiaires par la transmission précoce de leur service avant la fermeture des établissements en juillet.

Le SNES fait bouger la situation

Nous appuyant sur les engagements du candidat Hollande et les annonces du nouveau Ministre de l'Education Nationale

(annonce d'un allègement de service de 3h), nous sommes intervenus auprès du Rectorat à plusieurs reprises (Groupes de travail des vœux et barèmes le 14 mai, sur les affectations des stagiaires le 15 mai, audience auprès du Recteur le 22 mai) pour que la totalité des postes bloqués soit reversée à l'intra, que les stagiaires soient affectés sur des blocs de moyens provisoires avec un réel allègement de service (pas d'heures supplémentaires) et que le calendrier de l'Intra soit reculé.

Ces interventions ont permis le déblocage d'une centaine de postes reversés au mouvement dont le calendrier est reporté d'une semaine.

Des mesures cependant insuffisantes

Mais ces mesures restent insuffisantes et nous l'avons fait savoir au Recteur :

- elles n'auront qu'un effet à la marge : le blocage de postes reste la norme dans l'Académie pour affecter les stagiaires,
- leur nomination massive sur des postes de titulaires, avec la décharge de service, va désorganiser les établissements : celle-ci va déboucher sur une augmentation d'heures supplémentaires dans des établissements déjà saturés par celles-ci, qui retomberont, soit sur les stagiaires, soit sur les personnels en exercice,
- au nom de l'urgence et du caractère toujours évolutif de la situation, le Recteur ne fait aucune transparence sur les choix effectués (refus d'un groupe de travail, de donner la liste des BMP retenus...)

Le Rectorat s'abrite derrière une rentrée que l'on ne peut pas mettre en péril, et derrière la nécessité d'accueillir dans les meilleures conditions les stagiaires.



Métiers, services, missions

Pour l'Orientation, il faut aussi un plan d'urgence dès maintenant !

Le groupe de travail qui s'est tenu au rectorat le 9 mai dernier, suite à nos demandes insistantes, a été édifiant (*voir Compte rendu plus détaillé sur notre site*). La volonté du Rectorat était de le limiter à un point d'étape sur la carte des CIO en faisant totalement l'impasse sur la labellisation ou sur les gels ou suppressions de postes de DCIO (Ermont, Vigneux...).

Sur la labellisation, comme sur la carte des CIO, le Recteur continue donc d'avancer de manière opaque dans le démantèlement du service public d'orientation, sans que les personnels soient informés et consultés sur les nouvelles organisations dans lesquelles on les engage d'autorité.

Labellisation

Les informations restent très floues. Sont concernés Nanterre, Les Mureaux, Cergy-Pontoise, «le Grand Versailles» (?!), avec dépôt des conventions à la fin de l'année civile 2012, sauf pour Les Mureaux (fin année scolaire). Les organismes labellisés seraient outre les

CIO, Pôle Emploi, les Missions locales, Information jeunesse et, dans le cas de Nanterre, le SCUJO.

Nous avons rappelé l'opposition du SNES à la labellisation qui est la porte ouverte à la privatisation et à la régionalisation du service public d'orientation et de ses personnels.

Sur la carte des CIO : Le Rectorat accentue la «rationalisation» par fusion et suppression de CIO (regroupements en cours dans le 95 et le 78 : Cergy-Pontoise-L'Isle-Adam / Taverny-Ermont-Montmorency / Poissy-St Germain-La Celle St Cloud...). Dans le 92, le CIO de Nanterre devrait de nouveau réintégrer... Nanterre (sans que l'on sache vraiment où, car la piste envisagée à la Maison de l'Enfance et de la Famille est onéreuse en terme de loyer) ; le CIO de Meudon dont le bail arrive à expiration, se voit proposé d'aller à... Boulogne. Les solutions d'adossement à des collèges semblent abandonnées (sans que l'on sache si c'est par volonté du Conseil général ou du Rectorat)

Ce qui est clair c'est que le Rectorat avance à marche forcée, et ne cherche pas à s'opposer aux exigences de Conseils généraux qui, comme celui du Val d'Oise, ont engagé une réduction du nombre des CIO départementaux. **Nous avons de nouveau exprimé la nécessité de maintenir des CIO de proximité au nom des missions de service public.**

Pour l'orientation, il faut donc aussi un plan d'urgence dès la rentrée : arrêt des fermetures / fusions de CIO, arrêt de toutes les procédures de labellisation et moratoire de l'application de la loi de 2009 sur la formation tout au long de la vie dont le SNES continue d'exiger l'abrogation.

Dans les CIO il y a également urgence à se mobiliser contre la destruction du service public d'orientation. N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de réunion ou d'information !

Temps partiel : en cas de refus saisir la CAPA et faire appel aux élus du SNES !

Au nom d'une conception abusive de la nécessité de service, le Rectorat et les chefs d'établissements dénie le temps partiel à des personnels, en particulier, lorsqu'il s'agit de temps partiel annualisé.

Faute de personnels titulaires, ce dernier est souvent refusé. Or les circulaires d'application Education nationale relatives à au temps partiel, notamment, celle du 16 février 2004, disposent que la nécessité de service ne concerne que l'organisation du temps de travail qui doit être aménagé pour être compatible avec le fonctionnement des établissements.

Les années précédentes, en CAPA, les élus du SNES ont fait rétablir les droits des personnels bafoués en matière de temps partiel.

En cas de refus suite à un recours, demandez la saisine de la CAPA par courrier adressé au Recteur (3, bd de Lesseps, 78017 Versailles CEDEX) et transmettez-nous la copie à la section académique du SNES

Vigilance sur l'organisation des services

Manque de moyens dans les établissements, manque de personnels titulaires dans l'académie incitent l'Administration à exercer de très fortes pressions pour utiliser les services des enseignants comme variable d'ajustement afin de faire face à l'asphyxie organisée par la politique de l'ancien Gouvernement : inflation des heures supplémentaires, annualisation, application des majorations de service pour faible effectif, non attribution des heures de vaisselle, de première chaire...

La bataille pour exiger un collectif budgétaire afin d'atténuer les effets ravageurs de la politique de ces dernières années se joue en partie dans les établissements pour ne pas entériner les dégradations contenues dans le budget d'austérité renforcée et le durcissement des réformes (lycée, voie technologique...) :

⇒ signer et faire signer la lettre de refus collectif des heures supplémentaires disponible sur notre site www.versailles.snes.edu

⇒ alerter la section académique et la section départementale en cas de non attribution des heures statutaires

⇒ s'opposer aux éclatements des groupes classes, encouragés par les réformes des lycées (accompagnement personnalisé, enseignement d'exploration...), qui sont des moyens pour imposer des majorations de service et l'annualisation

⇒ refuser en lycée la mise en place d'un tronc commun aux différentes séries, biais pour ne pas appliquer l'heure de première chaire.

Métiers, services, missions

Obligations de jury :

pourquoi les trois Recteurs de l'Ile de France jouent-ils au Père Fouettard ?

Juste avant les vacances d'avril, les trois Recteurs des académies de l'Ile-de-France ont adressé à l'ensemble des enseignants un courrier qui, tout en se fondant sur une base réglementaire exacte, n'en est pas moins comminatoire et autoritaire.

Ce courrier, brandissant la sanction de la retenue sur salaire pour service non fait, dessinait en creux le portrait d'enseignants rétifs voire réfractaires aux tâches de participation aux jurys d'examen.

Les trois sections académiques d'Ile-de-France du SNES ont réagi immédiatement en envoyant un courrier aux trois Recteurs concernés. Il est disponible sur notre site académique : www.versailles.snes.edu

La tenue des examens nationaux subit les contrecoups des choix éducatifs et budgétaires ravageurs de la politique de l'ancien Gouvernement :

sions d'emploi qui réduisent d'autant le vivier de correcteurs, pénurie de personnels titulaires en raison de l'application forcenée du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, « reconquête du mois de juin » sur des bases démagogiques débouchant sur la réduction des délais de correction et l'augmentation du nombre de copies...

Dans ce contexte, c'est bien l'attachement des personnels aux examens nationaux et leur dévouement qui ont permis, dans des conditions difficiles et dans l'intérêt des élèves, leur bonne tenue.

Le SNES a exigé des Recteurs qu'au lieu de jouer les Pères Fouettard, ils assument leur responsabilité :

- ⇒ qu'en priorité doivent être mobilisés des collègues enseignant dans les classes d'examen ;
- ⇒ que les examinateurs ont droit à

une formation – réunion d'harmonisation et de concertation – pratiquement impossible lorsqu'ils sont mobilisés au dernier moment et encore chargés d'enseignement ;

- ⇒ que les chefs de centre n'ont pas à alourdir le nombre de copies à corriger pour palier le manque d'enseignants sans en référer au SIEC. Il en est de même pour les convocations de dernière minute où un collègue doit corriger le même nombre de copies que ses collègues en moins de 48h ;
- ⇒ que les examinateurs ont droit à des remboursements rapides des frais qu'ils engagent, ce qui est très rarement le cas.

En cas de difficultés résultant d'une convocation (distance, délai...) et de surcharge de travail (nombre de copies, délai de correction...), n'hésitez pas à nous alerter.

Frais de déplacement pour les TZR : l'action syndicale paye !

Suite aux interventions du SNES, le Recteur s'engage enfin à payer les sommes dues !

Depuis plusieurs années, la section académique du SNES Versailles a lancé une campagne d'action collective en incitant tous les TZR en affectation à l'année, qui ne peuvent toucher, de par leur situation, les ISSR, à réclamer les frais de déplacement auprès du Rectorat et à nous transmettre leurs dossiers. Le Rectorat de Versailles déniait, en effet ce droit, pourtant reconnu à tout fonctionnaire devant se déplacer pour des missions temporaires, et jamais contesté pour les IPR et les chefs d'établissement, au motif que cela coûterait trop cher !

Grâce à plusieurs centaines de dossiers qui nous sont parvenus et pour lesquels nous sommes intervenus à de nombreuses reprises, en engageant également, avec des personnels lésés, plusieurs recours auprès du Tribunal administratif, nous avons pu créer le rapport de force qui a contraint le Rectorat à réunir un groupe de travail qui s'est tenu le vendredi 11 mai pour traiter cette question.

Au terme de celui-ci et suite à des interventions acharnées lors d'audiences et des comités techniques durant ces deux dernières années, **nous avons obtenu que le Rectorat se mette en conformité avec la légalité et cesse de laisser à la charge de ses personnels des frais qui doivent être indemnisés par l'employeur.**

Les frais de déplacements concernent les TZR affectés à l'année dans un ou plusieurs établissements en dehors de la commune de l'établissement de rattachement administratif et de la résidence familiale et les communes limitrophes de celles-ci. Ils ne sont pas cumulables avec les ISSR.

Il reste cependant des points de contentieux, en particulier, la régularisation des sommes dues pour les périodes passées. Le Rectorat de Versailles ne voulait reconnaître le droit, pourtant ouvert aux frais de déplacement depuis le décret

Fonction publique du 3 juillet 2006 et confirmée pour les TZR par la circulaire du MEN du 3 août 2010, qu'à compter de la rentrée prochaine. Suite à nos interventions, il n'a accepté que d'inclure l'année en cours. Le problème des arriérés reste donc, en grande partie, entier.

Le Rectorat doit élaborer un projet de circulaire rectorale pour la mise en paiement des frais de déplacement. Le SNES, qui a porté cette bataille avec les collègues TZR, sera vigilant à ce qu'elle ne restreigne par leurs droits. **Nous vous tiendrons prochainement informés sur le site et par le biais de nos publications.**

Dans l'attente d'informations plus précises, les TZR dont la situation ouvre droit aux frais de déplacement doivent entamer au plus vite les démarches pour les réclamer au titre de l'année 2011-2012 et le cas échéant pour les quatre années antérieures.

Métiers, services, missions

Hors classe des agrégés :

Les élus du SNES déjouent les dernières manoeuvres de Chatel pour exclure encore davantage de collègues de la hors classe.

La CAPA d'accès à la hors classe (HC) des agrégés s'est tenue le 7 mai.

Elle se déroulait dans des conditions qu'une circulaire, publiée au BO n 4 du 26 janvier 2012 par Chatel, rendait plus difficiles.

Chatel renforce la machine à exclure

Deux dispositions nouvelles, en effet, accentuent fortement les orientations négatives du « barème » instauré depuis 2005.

1) **Le pourcentage de bonifications** «exceptionnel» (essentiels pour la nomination en CAPN) à attribuer aux échelons inférieurs au 11^e passe de 10% à 15% ! Et il faut rappeler que ce n'est qu'un minimum que les Recteurs peuvent dépasser.

Par ce moyen, l'Etat réalise des économies à la fois sur les promotions et sur les pensions. D'une part, toutes les promotions avant le 11^e échelon ne coûtent rien (il faut être au 11^e depuis 4 ans pour voir son salaire augmenter). D'autre part, il y aura davantage d'agrégés qui partiront à la retraite avec une pension réduite (calculée sur l'indice 821 du 11^e échelon et non l'indice 963 du dernier échelon de la HC).

2) **Seuls sont transmis à la CAPN** les dossiers ayant reçu la bonification «exceptionnel» et, si leur barème le permet, les dossiers avec la bonification «remarquable». Les dossiers avec la bonification «très honorable» voire «honorable» qui, jusqu'à l'an dernier concouraient lors des nominations

en CAPN et pouvaient être retenus, sont maintenant exclus d'emblée. On en arrive ainsi à ce résultat absurde : un collègue qui a reçu deux avis «favorable» (l'un du C/E, l'autre de l'IPR) est éliminé exactement comme s'il avait eu un avis «défavorable».

Le Ministère Chatel a tout simplement contourné son propre barème pour accroître le poids des avis initiaux et, en particulier, celui des C/E, comme le montrait le décret sur l'évaluation promulgué après le 2^e tour de l'élection présidentielle et **pour exclure à coup sûr ceux qui n'ont pas été jugés assez «méritants».**

Les élus du SNES font prévaloir l'intérêt de tous les collègues

Or, ces avis contredisent très souvent la notation statutaire. Ni une bonne note pédagogique ni une notation administrative maximale et une bonne appréciation ne garantissent l'avis très favorable. **Et, cette année, les C/E ont fait porter cet avis massivement sur les collègues qui n'avaient pas encore atteint le 11^e échelon, même s'ils n'en tireront aucun profit.**

Il y avait 2841 promouvables (il n'y a pas d'appel à candidature et tous les agrégés à partir du 7^e échelon sont promouvables). Cette année, il y avait moins d'une centaine de collègues avec une ancienneté de 4 ans au moins dans le 11^e échelon. Cette situation n'est pas du tout l'effet du hasard mais **la conséquence des victoires remportées par le SNES** aux dernières CAPA qui ont

permis la promotion de nombreux collègues répondant à ce critère.

Dans son projet initial, le Recteur utilisait 28% des bonifications «exceptionnel» hors 11^e échelon. Nous avons réussi à ramener ce taux à 18% et nous avons défendu l'idée d'une utilisation optimale du contingent au bénéfice des collègues au 11^e échelon, prioritairement de ceux qui avaient 4 ans dans l'échelon, puis des autres par ancienneté décroissante. Au cours des trois groupes de travail et de la CAPA, nous avons fait procéder à l'examen des dossiers de tous ces collègues (notation, rapports d'inspection...). Nous avons obtenu de nombreuses modifications d'avis des C/E et des IPR. **Par leurs interventions, les commissaires paritaires du SNES ont fait attribuer 83 avis «exceptionnel» supplémentaires** à des collègues au 11^e échelon (et même à ceux qui ne bénéficient pas des points de carrière, bien que la circulaire ne mentionne plus cette possibilité de proposer ces collègues lésés par le barème) les mettant ainsi en position optimale pour l'examen en CAPN.

CAPN prévue les 26, 27 et 28 juin

Les dossiers de 569 collègues (soit 20% des promouvables) dont 230 avec la bonification «exceptionnel» ont été transmis au Ministère en vue de la CAPN qui doit se tenir les 26, 27 et 28 juin.



La FPMA qui examine les demandes de congé formation s'est tenue le 7 mai. Elle a été marquée par une forte diminution du contingent. Il tombe de 119 ETP (équivalent temps plein) à 110 ETP, ce qui représente une perte de près de 11 congés. Parallèlement les demandes sont toujours aussi nombreuses : il y en avait 1802 (et 1893 l'an dernier).

Il faut rappeler que la masse salariale détermine un nombre minimum de congés formation que l'Académie est

Congé formation : baisse du contingent

tenu d'accorder. Les suppressions de postes massives qui frappent l'Education nationale depuis 2007, en réduisant la masse salariale, font mécaniquement baisser ce seuil. Le Rectorat a indiqué l'avoir dépassé mais, selon nous, dans une bien trop faible mesure : les personnels sont contraints d'attendre 7 ans en moyenne pour la préparation d'une agrégation ou d'un doctorat, formations pourtant les plus hautement barémées.

Nous avons fortement protesté contre ce recul de la formation. Le SNES a non seulement rappelé son mandat

sur le doublement des congés formations et le rétablissement du congé mobilité avec ses moyens propres, mais il a aussi été à l'initiative d'un vœu demandant que l'Académie augmente le contingent et le porte au moins à son niveau de l'an dernier (vœu adopté par 20 voix pour, 0 contre et 22 refus de vote).

Environ 170 collègues ont bénéficié d'un congé formation. La majorité des 7^{èmes} demandes ont été satisfaites ainsi qu'une vingtaine de 6^{èmes} demandes. La barre s'est établie à 255 points (2/07/1969).

Métiers, services, missions

Certifiés, CPE : la hors classe, c'est maintenant !

Avec le mois de juin, arrive le temps de la CAPA hors classe prévue pour les certifiés le 29 et pour les CPE le 7 juin. Si vous ne l'avez déjà fait, pensez à nous adresser votre fiche syndicale pour le suivi de votre situation. (Elle est disponible sur le site du SNES : http://www.snes.edu/IMG/pdf/8p_certif_pdf_bd.pdf)

Depuis cinq ans, le barème obtenu dans l'Académie prend essentiellement en compte l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon, ce qui permet à la quasi totalité des collègues de pouvoir accéder à la hors classe et partir à la retraite avec une pension calculée sur l'indice 783 et non 657. Une promotion à la hors classe avant le 11^e échelon et 3 ans d'ancienneté dans celui-ci n'a aucun effet financier significatif par rapport à un déroulé de carrière dans la classe normale. L'an dernier, tous les collègues au 11^{ème} échelon, sans avis défavorable, ont été promus ainsi que quelques collègues au 10^{ème} échelon. Le barème du dernier promu était de **129 points** (18 ans 3mois d'ancienneté de corps, 1an 3mois d'ancienneté dans l'échelon, promu au choix, 30/09/1966 comme date de naissance).

Cette avancée significative est le résultat de l'action des élus du SNES qui ont pu imposer à l'Administration un recul par rapport au barème de 2007 grâce à leur action en groupe de travail et en CAPA. De fait, la promotion est quasi mécanique une fois le 11^{ème} échelon atteint et n'est pas soumise à l'arbitraire des avis des chefs d'établissement et IPR contrairement **aux agrégés évoqués p. 4**

Toutefois, cet acquis essentiel ne doit pas masquer une question récurrente : les inégalités de notation pédagogique selon les disciplines et la fréquence des inspections dont les effets se répercutent également sur l'accès à la hors classe. Ce point crucial sera au cœur du sujet de l'évaluation des personnels, dossier sensible sur lequel le SNES porte sa conception du métier auprès du nouveau gouvernement.

Rappel du barème d'accès à la hors classe :

Bloc Notation sur 100 :

- Note administrative sur 40 (100 pour les CPE)
- Note pédagogique sur 60

Bloc carrière :

- 40 pts pour le 11^{ème} + 5 pts par année d'ancienneté dans le 11^{ème}
- 5 pts si l'échelon 11 est obtenu au grand choix ou au choix
- 30 pts pour le 10^{ème} + 5pts pour le grand choix
- 15 pts pour le 9^{ème} / 10 pts pour le 8^{ème} / 5 pts pour le 7^{ème}
- 5 points pour la biadmissibilité

Affectation en APV :

- 5 pts pour 5 à 10 ans d'ancienneté de poste
 - 10 pts pour plus de 10 ans d'ancienneté de poste au 1/9/2010.
- (Il faut être en APV au moment de l'examen de la candidature.)

Avis exceptionnel : 250 points

(contingent réservé au Recteur, limité à 5% des promus soit 1 cette année).

En cas d'égalité de barème, les **critères de départage** sont : l'ancienneté de corps puis l'ancienneté dans l'échelon et enfin la date de naissance.

Postes adaptés ou comment gérer la pénurie...

La formation paritaire mixte académique (FPMA) examinant l'entrée en poste adapté des personnels dont l'état de santé ne permet plus un enseignement en présence d'élèves s'est réunie le 14 mai. Les élus de la FSU (SNES, SNEP et SNUEP) y ont dénoncé le faible nombre d'entrées possibles (une dizaine cette année) et la pratique d'utiliser les activités thérapeutiques pendant les congés longs pour « tester » les collègues sollicitant certains postes.

Ainsi, l'Administration s'exonère de la prise en charge de ces collègues et leur impose de faire leurs preuves lors du congé longue durée avant de les placer éventuellement sur un poste adapté : c'est ainsi transférer en partie, de façon inacceptable, les obligations de reconversion et de reclassement à la charge de l'employeur, sur les droits sociaux des personnels !

VOTRE CARRIERE, OCCUPEZ-VOUS EN !

Dernière minute : calendrier intra 2012 modifié !

Suite aux interventions du SNES (voir p.2), le Recteur recule d'une semaine les FPMA d'affectation pour réinjecter dans le mouvement INTRA une centaine de postes initialement gelés pour affecter les stagiaires à temps plein.

- ⇒ **FPMA et CAPA d'affectation du 19 au 23 juin**
- ⇒ **Groupe de travail sur les révisions d'affectation le 2 juillet**
- ⇒ **Phase d'ajustement (affectation des TZR) après le 15 juillet (dates exactes non connues)**

Promotion et délégations fonctionnelles dates maintenues, pour l'instant, sous réserve ! Consultez régulièrement notre site.

- ⇒ **CAPA Hors classe CPE le jeudi 7 juin**
- ⇒ **CAPA Hors classe certifiés le vendredi 29 juin**
- ⇒ **Groupe de travail délégations fonctionnelles le vendredi 2 juillet**

Déterminés ensemble à obtenir le changement

Reconstruire le Second degré

Pour une autre rentrée 2012

Dans les établissements : se réunir, établir la liste des revendications immédiates faire remonter vos demandes aux sections académique et départementale.

Pour faire de l'Éducation une véritable priorité nationale

Pour construire l'avenir

Pour reconstruire le second degré

Pour un système éducatif fondé sur l'égalité et la réussite de tous

Pour le respect et la reconnaissance de nos métiers, missions et de nos statuts

EDITO

Lors de son congrès d'avril le SNES a clairement posé la nécessité d'une défaite de N. Sarkozy pour que d'autres choix en matière de politique budgétaire, économique et sociale puissent se faire.

Dans cette optique, il a lancé un Appel pour le second degré exigeant d'une part des mesures d'urgence pour la rentrée 2012 financées par un collectif budgétaire et d'autre part un plan de programmation pluriannuelle.

Le nouveau Ministre Vincent Peillon a déclaré vouloir rétablir le dialogue rompu avec les organisations syndicales par son prédécesseur et agir au plus vite pour proposer d'autres conditions de rentrée : le SNES s'est adressé au Ministre pour être reçu « dans les meilleurs délais ».

Le Ministre affiche également la volonté de transformer le système éducatif. Les seules annonces ne concernent pour l'heure que le 1er degré. Mais le calendrier fixé est rapide : une loi d'orientation et de programmation doit être débattue dès l'automne au Parlement, posant les grands objectifs du système éducatif dont les déclinaisons seront ensuite débattues avec les organisations syndicales.

Tous ensemble il nous faut imposer le changement radical qui permettra de reconstruire le second degré et engager le processus dès la rentrée.

Le SNES, qui n'a cessé durant 5 ans, et souvent seul, de combattre la politique éducative régressive du précédent pouvoir, porte un projet éducatif ambitieux et exigeant de

transformation de l'École, permettant la réussite de tous dans l'égalité et assurant aux personnels le respect et la reconnaissance de leurs métiers, de leurs qualifications de leurs missions et de leurs statuts.

Cette rupture il nous faut l'obtenir collectivement dès maintenant.

La mobilisation dans les établissements est décisive : le SNES appelle les personnels dans les établissements et dans les CIO à se réunir et à établir la liste des besoins urgents et des revendications immédiates (transformation d'HS, rétablissement de postes, de divisions oui de formation supprimés, décharges effectives pour les services des stagiaires, besoins en encadrement éducatif, arrêt des fusions de CIO).

Cette mobilisation doit également se faire avec les parents d'élèves et permettre des expressions communes (interpellation des candidats aux Législatives, courrier au Recteur et au Ministre, motions au CA de fin d'année...).

Dès la rentrée, le SNES, avec la FSU, est déterminé à poursuivre et amplifier cette mobilisation : d'une part en organisant des États généraux du second degré qui s'appuieront sur les revendications et les remontées des établissements; d'autre part en recherchant l'unité la plus large possible et en construisant les actions nécessaires pour que soit effective une autre politique pour le second degré et toute l'Éducation.

Marie-Damienne Odent,
Michel Vialle,
co-secrétaires généraux